

Image not found or type unknown



Quelle responsabilité pour les parents ?

Par **moreno_old**, le **27/05/2007 à 17:01**

Bonjour, dans le cas où un jeune majeur sans ressource, hébergé par ses parents, doit après condamnation, indemniser sa victime, qui va payer sachant qu'il n'est pas solvable ? Est-ce ses parents du fait qu'ils l'hébergent ? Sont-ils responsables de ses délits sous prétexte que leur fils vit chez eux ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Karine

Par **Jurigaby**, le **27/05/2007 à 17:39**

La réponse est non.
A partir du moment où une personne est majeure, elle est elle-même responsable de ces actes.
Cdt.